

MAIRIE
SIXT-sur-AFF
35550

*

☎ : 02 99 70 01 88
Télécopie : 02 99 70 08 10

Le 14/09/2017

CONVOCAION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le

Jeudi 21 septembre 2017 à 20H00

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
René RIAUD



ORDRE DU JOUR

- ✓ Autorisation de transport 2017-2018 Piscine Redon
- ✓ Résultat de l'appel d'offres MAM-Cantine-WC public
- ✓ Aménagement du bourg : Demande de subvention
- ✓ Recensement de la population 2018
- ✓ Congrès des Maires 2017
- ✓ Devis pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs
- ✓ Livre Au fil de l'Aff : validation du devis
- ✓ Devis illuminations 2017
- ✓ Soutien aux sinistrés de Irma
- ✓ Questions diverses :
 - Tarifs 2019 Salles communales
 - Demande d'achat de terrain Ténihan
 - Proposition de la société Ecofinances
 - Avancement du marché Ehpad et de la maison de santé
 - Entrainement des jeunes avec l'office des sports

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Nombre de
conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2017

Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, POSSÉMÉ, JOUIN BERTY, BIDOIS, DEBRAY DIGUET, HAMON, GOUIN GICQUEL, MONVOISIN PERRIN RIVIERE ROBERT, SARAZIN SOREL.

Absents Excusés : Amanda BLANCHARD

Secrétaire : Marina GOUIN

Délibération

2017-62

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, la Communauté de Communes du Pays de Redon accueille au sein des piscines communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire. Elle organise également le transport scolaire de ces élèves entre la commune et l'établissement d'accueil.

Autorisation transport 2017- 2018 Piscine de Redon

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la convention proposée par la CCPR pour l'organisation et la prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Redon.

La commune s'engage à supporter la charge représentée par le transport des élèves à la piscine. La participation de la commune sera versée en fin d'année scolaire sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant global des factures et divisé par le nombre de déplacements annuels réellement effectués.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2017-63**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr OGER du cabinet GORY est venu présenter à la commission d'appel d'offres l'analyse des offres reçues des entreprises pour le marché de la MAM, l'extension de la cantine et la mise aux normes des toilettes publiques.

Le résultat proposé est le suivant :

**Attribution du
marché :
Construction de la
MAM – Extension
de la cantine – Mise
aux normes des
toilettes publiques
Rue des Rochers**

Lot	Entreprise retenue	Montant HT(avec option retenue)
1 -VRD	DANIEL TP (Mernel)	88 818.40 € (options 2, 3 et 4 retenues)
2 – GROS OEUVRE	BIDOIS (Sixt sur Aff)	171 813.39 € (option 4 retenue)
3 – Charpente Bois	La Maison DUBOIS (Sixt sur Aff)	38 491.71 €
4 – Couverture Etanchéité	JOLIVEL Guillemer (Ste Anne/Vilaine)	85 950.41 €
5 – Menuiserie Alu	Miroiteries Gueroise (Guer)	44 114.99 €
6 –Menuiserie Bois	PARIS (Allaire)	35 764 € (option 2 retenue)
7 –Electricité	GERGAUD(redon)	54 928.06
8 – PCV	PAVOINE (Lohéac)	70 030.50
9- Platerie	LEGAL (Bain de Bretagne)	45 971.44
10 – Revêtement sols durs	BIDOIS (Sixt sur Aff)	29 388 €
11 – Revêtement sols souples	FRANGEUL (ST JUST)	10 389.43 €
12 – Plafonds suspendus	GAUTHIER Plafonds (GUICHEN)	14 550 €
13 – Peinture	MARGUE (Bourg des comptes)	17 023.48 €
14 – Métallerie	FRANCOIS (Bains/Oust)	7 457 €

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié le :

Total des offres retenues HT :	714 690.81 €
Total des offres retenues TTC :	857 628.97 €

Après délibération, le conseil municipal,
- valide le choix de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution de l'ensemble des lots,
- donne pouvoir au maire pour signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération

2017-64

Etude pour l'aménagement du bourg : Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil, le cabinet 2LM avait été choisi pour les études et aménagement du bourg. Dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale, nous pouvons bénéficier d'une subvention pour l'étude globale d'aménagement du bourg.

Le taux de subvention est de 50% du montant HT.

Le cabinet 2LM a chiffré cette étude globale à 5 600 € HT, nous pouvons donc solliciter 2 800€ de subvention.

Après délibération, le conseil municipal sollicite l'aide du département dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale pour l'étude d'aménagement globale du bourg et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Délibération

2017-65

Subvention aux victimes de l'ouragan IRMA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : Croix rouge

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- décide de reverser la somme 500 euros sur le compte de la structure Croix rouge Française.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Délibération
2017-66

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du devis reçu de la société http pour les illuminations de Noël.

Il s'élève à 14 456.14 € TTC.

Il comprend :

- Décoration Espace de l'Aff : Stalactite
- Complément de la scénette : cadeau
- Décors rue de la Sauldre et place de la pharmacie
- Eglise : puit
- Traversée rue Onffroy de la rosière
- Passage de la Forge

Devis
Illuminations
2017

Après délibération, le conseil municipal valide le devis proposé.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Délibération
2017-67

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est obligatoire de procéder à des contrôles périodiques des aires de jeux, des buts et équipements sportifs. Des devis ont été demandés auprès d'organismes spécialisés : APAVE, Bureau Veritas et DEKRA.

Les propositions sont les suivantes :

APAVE : 599 € HT

Bureau VERITAS : 1170 € HT

DEKRA : 931 € HT

Contrôle des aires
de jeux et
équipements
sportifs

Après délibération, le conseil municipal valide le devis proposé par la société APAVE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération
2017-68

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de convention reçue de la société ECOFINANCE pour une mission d'analyse et de mise en œuvre des charges et de leurs ressources.

Si la collectivité souhaite appliquer les préconisations de la société Ecofinance, la rémunération de celle-ci sera égale à 50%HT de l'optimisation constatée. Le montant cumulé des honoraires de cette convention est plafonné à 24 900 € HT.

Monsieur le Maire précise que dans l'hypothèse où la mission ne dégagerait aucune optimisation, la rémunération d'ECOFINANCE serait nulle.

**Convention avec
la société
ECOFINANCE**

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération
2017-69

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 06 avril 2017 le devis pour la publication du livre Au fil de l'Aff avait été validé pour un prix de 8 695 € HT et pour 1500 exemplaires avec un nombre de pages de 496.

Or, il se trouve qu'au final le livre fait 528 pages et qu'une qualité de papier supérieur a été demandée pour que le rendu des photos soit meilleur.

La société IMB nous a représenté un devis au prix de 9 100 € HT.

Devis du Livre
« Au fil de l'Aff »

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Congrès des Maires :

Le 100ème congrès des maires aura lieu les 21, 22 et 23 novembre 2017.

Messieurs MARCHAND Jacques-Yves, JOUIN Alain et GICQUEL Dominique y participeront.

Recensement de la population 2018

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Demande d'achat d'une partie de chemin rural à Ténihan

Un particulier demande à acheter une partie d'un chemin rural qui jouxte sa propriété située à Ténihan.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur la vente. Une enquête publique devra avoir lieu afin de connaître l'avis des riverains concernés.